

Tribunal de Proximité de VANVES

Service de la Protection des majeurs

34 rue Antoine Fratacci
92170 VANVES

Téléphone : 0141901123/29

Extrait des minutes du
Greffe du Tribunal de proximité
de Vanves

ORDONNANCE RECTIFICATIVE DE MISE SOUS SAUVEGARDE DE JUSTICE ET DE DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE SPÉCIAL

Minute n°:

242/624

(Article 433 al. 2 du code civil)

N°R.G. : 24/00140 N°Portalis : 5MQB-
6-B71-EM
Cabinet : 2

Anne-Marie BLONDEL Veuve
THOMAS

Le 7 juin 2024,

Nous, Madeleine HUBERTY, juge des contentieux de la protection statuant en qualité de juge des tutelles, assistée de Patricia SAMSON, faisant fonction de greffier ;

Vu l'ordonnance rendue le **3 mai 2024** ayant placé Madame Anne-Marie BLONDEL veuve THOMAS née le 9 novembre 1926 à Paris, 19^{ème} sous le régime de la sauvegarde de justice et désigné Monsieur Denis PATURLE, mandataire judiciaire à la protection des majeurs, en qualité de mandataire spécial;

Vu les informations qui nous sont parvenues faisant état d'une erreur du certificat médical circonstancié établi le **7 janvier 2024** par le Docteur MESSINA, en ce que ce certificat n'aurait pas porté sur Madame Anne-Marie BLONDEL mais sur une autre personne;

Attendu qu'un nouveau certificat médical circonstancié a été établi le **11 mars 2024** par le Docteur catherine GUINEHEUF TOBIE, laquelle a préconisé une mesure de protection pour Madame Anne-Marie BLONDEL; qu'au regard de l'état de santé de Madame Anne-Marie BLONDEL et des tensions évoquées entre les enfants de la personne protégée, il convient de réitérer la mise en place de la sauvegarde de justice et la désignation de Monsieur Denis PATURLE en qualité de mandataire spécial de la personne protégée, le temps que la procédure (impliquant l'audition de la personne protégée et des trois enfants) trouve son issue sous la forme possible d'une tutelle ou d'une habilitation familiale;

PAR CE MOTIFS :

Nous juge des contentieux de la protection statuant en qualité de juge des tutelles, statuant non publiquement,

REITERONS l'ordonnance de placement sous sauvegarde de justice, concernant Madame Anne-Marie BLONDEL veuve THOMAS née le 9 novembre 1926 à Paris 19^{ème} rendue le 3 mai 2024 en tous ses effets, sur le fondement du certificat médical circonstancié du Docteur Catherine GUINEHEUF TOBIE aux lieu et place du certificat antérieur du Docteur MESSINA;

Ordonnons la notification de la présente décision à :

Mme Anne-Marie BLONDEL Veuve THOMAS, par l'intermédiaire du mandataire

M. Denis PATURLE, Mandataire spécial

Monsieur Eric THOMAS fils de la personne protégée,

Monsieur Thibault THOMAS fils de la personne protégée,

Monsieur Didier THOMAS fils de la personne protégée,

Disons qu'un avis sera transmis au procureur de la République près le tribunal judiciaire de NANTERRE conformément aux dispositions de l'article 1249 du code de procédure civile.

La greffière

La juge des contentieux de la protection
statuant en qualité de juge des tutelles

Pour copie certifiée conforme

Vanves, le **13 JUIN 2024**

le greffier



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Tribunal de Proximité de VANVES

Service de la Protection des majeurs

Le greffier

à

M. Eric THOMAS
2 place Royale

78000 VERSAILLES

N°R.G.: 24/00140 N°Portalis : 5MQB-6-B7I-EM
Cabinet : 2

Anne-Marie BLONDEL Veuve THOMAS

NOTIFICATION

Le greffier du Tribunal de Proximité a l'honneur de vous faire connaître que, **dans l'intérêt de la personne à protéger :**

Mme Anne-Marie BLONDEL Veuve THOMAS

le juge des contentieux de la protection statuant en qualité de juge des tutelles de cette juridiction a rendu le , la décision dont copie ci-annexée.

Fait le 13 juin 2024

Le greffier



Tribunal de Proximité

34 rue Antoine Fratacci
92170 VANVES
Téléphone : 0141901123/29
Fax :